

Notice de pose et d'entretien - Sol PVC impulse rigide 40



Nota : les dessins fournis dans la présente notice sont donnés à titre indicatif dans le but d'illustrer les textes explicatifs qui seuls font foi.

I. POSE

A. Utilisation

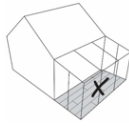
Revêtement de sol en PVC par emboîtement destiné à la pose libre dans les locaux intérieurs neufs ou anciens. Il est doté d'un système de clipsage UNICLIC® (clic traditionnel sur le grand côté) et un emboîtement vertical Fold-down UNIPUSH® (clic à plat sur le petit côté).

Le revêtement n'est pas compatible avec une pose dans un mobil home, jardins d'hiver, véranda ou un habitat de loisir léger (variations de température trop extrêmes) et ne doit pas être exposé à l'ensoleillement.

⚠ En cas d'exposition à l'ensoleillement (présence de baie vitrée, de fenêtre de toit ou de puits de lumière), prévoir une protection par occultation (film anti-chaueur, volet, rideau, store, ...) et/ou une régulation de la température du local (climatiseur) pour éviter une décoloration et une dilatation importante du produit. La température au sol devra toujours être comprise entre 15°C et 30°C.

Le revêtement peut être posé sur des planchers chauffants (conformes à la norme NF DTU 65.14) et sur plancher réversible à eau basse température (conformément au cahier du CSTB n°3164) si la température du sol ne dépasse pas 27°C. La pose sur plancher rayonnant électrique (PRE) est exclue.

Dans tous les cas, le revêtement a été conçu pour être mis en œuvre dans les locaux intérieurs conformément aux domaines d'emploi préconisés par votre revendeur.



B. Matériel nécessaire

Pour effectuer une mise en œuvre dans les meilleures conditions, nous préconisons l'outillage suivant :

- Couteau avec lame Trapèze ou Serpette
- Mètre ruban
- Chanfreineuse LVT
- Poinçon à LVT
- Roller à main ou maillet Liberty
- Gants anti-coupures
- Cales de réglage en PVC
- Conformateur
- Coup bord LVT

C. Préalablement à la pose

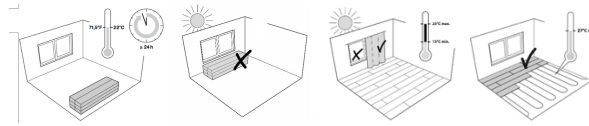
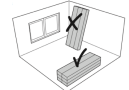
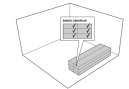
Lors de la réception du revêtement, une vérification des références et numéros de lot sur l'emballage sera nécessaire pour s'assurer que le produit correspond au même lot.

Les boîtes seront entreposées horizontalement et ouvertes (24 heures avant la pose), superposées par pile de 10 paquets maximum, dans un local clos, aéré et sécurisé, à l'abri de l'humidité et d'une exposition au soleil (température ambiante comprise entre 15 et 25°C) sur une surface plane et propre.

L'installation du revêtement devra se faire après l'intervention de tous les autres corps d'état.

⚠ Lors de l'installation sur un sol chauffant, éteindre celui-ci au minimum 48h avant l'installation du revêtement. La température du sol ne doit jamais dépasser 27°C.

Pour les planchers réversibles à eau basse température, le mode de rafraîchissement ne doit pas être utilisé si la température ambiante du local est < 26°C. Le local devra impérativement être équipés d'une VMC en fonctionnement lors du mode rafraîchissement. Lorsque la température au sol est proche du point de rosée, l'intégration d'un radiateur réversible (ventilo-convecteur) sera requise.



⚠ Il convient d'examiner la qualité du revêtement avant sa mise en œuvre afin d'exclure les dalles / lames présentant éventuellement un défaut d'ordre visuel et que la rainure et la languette sont exemptes de saleté et non abimées. En cas de défauts récurrents, prévenir votre revendeur et ne pas commencer la mise en œuvre sans son accord.

D. Préparation du support

Une reconnaissance contradictoire du support doit être réalisée avant la mise en œuvre du revêtement conformément à la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 §8.3.

Il appartient au concepteur de l'ouvrage de prendre en compte les délais de séchage des différentes natures de support, en prenant si besoin toutes les dispositions telles que le chauffage et la ventilation des locaux.

Les exigences pour les support neufs admissibles et les travaux de préparation seront décrits dans la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 §6 et §9.1.

Les travaux de réhabilitation sur support revêtu se feront conformément à la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 §7 et §9.2 et précisés comme suit :

| | Pose directe possible, si |
|--|--|
| Ancien revêtement de sol résilient (EN ISO 10581, EN ISO 10582 et EN ISO 10595) | Revêtement adhérent, non manquant et non abimé Désaffleurements ≤ 1 mm Ouvertures de joints ≤ 2 mm |
| Ancien carrelage et pierre naturelle | Revêtement adhérent, non manquant et non abimé Désaffleurements des carreaux ≤ 1 mm Profondeur des joints ≤ 2 mm Ouverture de joint ≤ 4 mm |
| Sol en résine coulé | Revêtement adhérent, non manquant et non abimé Épaisseur du revêtement ≥ 2 mm |
| Dalles vinyles amiantes (dans le strict respect de la réglementation en vigueur) | Revêtement adhérent, non manquant et non abimé Désaffleurements ≤ 1 mm Ouvertures de joints ≤ 2 mm Ponçage du support n'est pas autorisé |
| Peinture de sol | Peinture adhérente, non manquante, non écaillée et non cloquée |
| Ancien support à base de liant hydraulique | Après dépose du revêtement existant : • élimination des résidus, des sillons de colle et de l'ancien enduit de sol non adhérent • remise en conformité de la planéité du support • présence de fissures ≤ 1 mm |
| Ancien support à base de bois : • planchers en bois ou panneaux à base de bois hydrofuges (DTU 51.3) • anciens parquets collés (NF DTU 51.2) • anciens parquets à lames clouées (NF DTU 51.1) après mise en œuvre d'un enduit de sol certifié CSTB valide | Désaffleurements ≤ 1 mm Ouvertures entre lames ≤ 3 mm L'étude de l'état du support indiquera en particulier les dispositions à prendre pour maintenir l'aération de la sous face du plancher en procédant, le cas échéant, à des aménagements conformément au e-cahier du CSTB n°3635_V2 « CPT Exécution des enduits de sol intérieurs pour la pose de revêtement de sol - Rénovation » en vigueur |

Dans le cas contraire, un primaire d'accrochage et un enduit de lissage classé P3 adapté au support (ou un ragréage fibré pour les supports bois) sera appliqué en respectant les recommandations du fabricant.

L'étude de l'état du support indiquera s'il faut conserver le sol existant avec des réparations localisées. Si l'étude montre que plus de 10% de la surface à recouvrir présente de fortes irrégularités et des défauts (revêtement manquant, non adhérent ou abimé) dans un même local ; alors l'ensemble du revêtement sera déposé et le

support sera préparé comme un support neuf.

⚠ Dans tous les cas de figure, installer sur un support propre, plan, solide, à niveau, sec, sans contamination (de graisse, d'huile, de produit chimique, de trace de peinture, ...), sans remontée d'humidité et exempt de fissures. Poncer les éventuelles aspérités afin d'avoir une surface lisse et aspirer pour éliminer les résidus présents sur la surface du support (poussière, colle, graisse, cire, plâtre, peinture, laitance...).

En cas de doute, demandez conseil à un spécialiste.

⚠ Les anciens revêtements de sol ci-après sont exclus et devront être préalablement déposés : revêtements de sol textiles, vinyles ayant une couche acoustique, vinyles expansés à relief, linoléum, caoutchouc avec ou sans mousse ou avec sous-couche associée, parquet collé sur terre-plein, panneaux de bois (MDF, OSB), parquets flottants et revêtement stratifiés.

L'installation sur plusieurs revêtements de sol collés par superposition est exclue. L'ensemble des revêtements sera déposé.

Le revêtement possède une sous-couche acoustique intégrée. Il est important de ne pas installer d'autres sous-couches acoustiques sur le support.

Si le revêtement de sol PVC est susceptible d'être installé sur des supports neufs ou anciens à risques vis-à-vis de la remontée d'humidité, des dispositions doivent être prises pour assurer la protection de l'ouvrage conformément à la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 §5.3.3. L'installation sur un système de sous-couche d'interposition n'est pas admise.

E. Produits associés

La liste des produits associés (primaire, enduit de sol, profilés, accessoires, ...) est disponible auprès de votre revendeur. Ils devront être utilisés conformément à leur étiquetage et la réglementation en vigueur. Les fiches techniques complètes sont disponibles à la demande ou sur le site internet www.liberty-floor.com.

F. Pose du revêtement

1. Condition de pose et disposition du revêtement

Durant la mise en œuvre du revêtement, la température ambiante et du support sera comprise entre +15°C et +25°C. L'humidité ambiante et la température du support doivent être telles qu'il n'y ait pas de condensation au niveau du support (point de rosée). La température du support doit être supérieure de 3°C au point de rosée. Si présence d'éléments de chauffage (poêle à bois/ à granulés, cheminée, ...), le revêtement ne doit pas être installé à moins de 40 cm autour de l'élément de chauffage.

La pose se fera en mélangeant plusieurs boîtes d'un même lot pour éviter des écarts de coloris.

Le revêtement sera installé en orientant les dalles/lames vers le mur de la fenêtre principale ou dans le sens de circulation

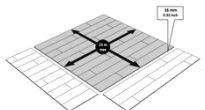
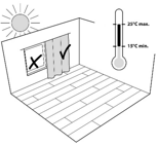
⚠ La longueur d'une dalle/lame ne peut être inférieure à 35 cm et la largeur de la 1^{ère} et dernière rangée devra être supérieure à 10 cm. Dans le cas contraire, il conviendra de décaler l'axe de démarrage.

L'alignement des joints pourra se faire soit en joints décalés à répétition toutes les 2 ou 3 rangées en décalant la rangée suivante de 35 cm soit en joints décalés perdus en utilisant la chute de la rangée précédente avec un décalage minimum de 35 cm. Dans tous les cas, la longueur minimale d'une lame ne pourra être inférieure à 35 cm.

2. Espace périphérique

Le revêtement de sol devra être installé avec un jeu périphérique de 8 mm entre le bord du revêtement et le mur et autour des éléments fixes dans la pièce (îlot de cuisine, meuble lourd, butée de porte vissée, etc ...).

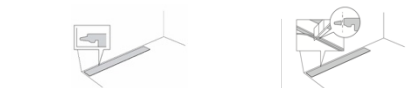
Pour les surfaces de taille supérieure à 225 m² et ayant une dimension supérieure à 15 ml, un joint de fractionnement de 16 mm devra être créé au milieu de la pièce. L'espace sera recouvert par un profilé adapté permettant la dilatation du revêtement.



3. Principe de pose

Le démarrage de la mise en œuvre se fera dans le coin gauche parallèlement à la fenêtre principale et à la longueur du local (conformément au schéma ci-dessous) en reculant par rapport à la 1^{ère} rangée.

Les languettes devront toujours être enlevées lorsque la dalle/lame arrivera en périphérie.



L'emboîtement des dalles/lames se fera par rotation angulaire à 25° en inclinant vers le bas sur le grand côté et par pression verticale sur le petit côté (à l'aide du roller à main ou du maillet Liberty si besoin).



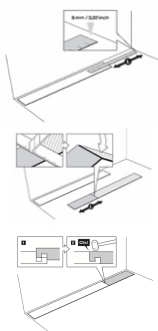
S'assurer que les dalles/lames sont bien les unes contre les autres (sans espace) avant de disposer les prochaines rangées.

4. Découpe du revêtement

Pour la pose des dernières dalles et lames à l'extrémité de chaque rangée, la découpe par report est nécessaire.

- mesurer l'espace entre le mur et la dernière lame (sans oublier de retirer le jeu périphérique de 8 mm).
- reporter la mesure sur une lame entière en vous aidant d'une règle ou d'une équerre métallique.
- faire un ou plusieurs passages avec le couteau sur la couche d'usure
- plier la dalle/lame jusqu'à sa rupture et enlever les bavures si besoin.
- la placer sur la zone restant à couvrir.

Pour les découpes irrégulières, faire la découpe avec un cutter ou une scie sauteuse après avoir tracé la forme à couper avec un conformateur.



5. Traitement des points singuliers

Lorsqu'une rangée du revêtement est bloquée par des tuyaux ou points singuliers (type pilier de soutien), il est impératif de veiller à une dilatation périphérique de 8 mm autour de l'élément.

Autour des pénétrations (ex : passage de tuyauteries), le revêtement sera découpé et le jeu sera protégé avec des caches adaptés (type STOSETT) ou calfaté avec le mastic OTTOSEAL S51 (en ayant préalablement mis le fond de joint OTTACORD PE-B2).

- Rives

Après avoir enlevé les cales et afin de parfaire l'installation, une plinthe rapportée (en bois ou en PVC) pourra recouvrir sans pression le jeu périphérique :

- sans traitement particulier (pour les locaux E1).
- ⚠ pour les locaux E2 ou dans le cas d'une mise en œuvre sur dalles vinyles amiantées, un fond de joint adapté (type réf. OTTACORD Pe-B2 Ø8 mm de la société OTTOCHEMIE) préalablement refendu en deux sera inséré dans le jeu ménagé en périphérie du local. La partie arrondie sera au contact du support (cela permettra d'empêcher le mastic d'entrer au contact avec le support). L'espace restant sera ensuite rempli au moyen du mastic OTTOSEAL S51.

En rénovation si les plinthes existantes n'ont pas été déposées, une baguette en quart de rond ou un profilé (type Bordure Designclip) sera mis en appui sur celles-ci et sans pression sur le revêtement.

⚠ Ne jamais fixer les plinthes ou les baguettes sur le revêtement pour ne pas empêcher sa dilatation.

- Seuils et revêtements adjacents

Le raccordement aux seuils et revêtement adjacents sera assuré par la mise en place d'une barre de seuil adaptée par recouvrement notamment en fonction de l'épaisseur du revêtement adjacent. Un jeu de dilatation 16 mm entre les deux revêtements devra être réalisé.

Dans le cas d'une mise en œuvre sur dalles vinyles amiantées, aucun percement ne pourra être envisagé, une barre de seuil adhésif ou à fixation invisible sera utilisée.

- Pénétrations et pied d'huissieries

Dans la mesure du possible, les pieds d'huissieries seront découpés afin que le revêtement puisse passer en dessous. Lorsque cela n'est pas réalisable, le revêtement sera découpé et le jeu périphérique de 8 mm sera protégé avec des caches adaptés (type STOSETT) ou calfaté avec le mastic OTTOSEAL S51 (en ayant préalablement mis le fond de joint OTTACORD PE-B2) afin de parfaire la finition.

6. Mise en service / Circulation

Les exigences vis-à-vis de l'ouvrage fini seront celles définies à l'article 9.9.1 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-3.

La mise à disposition de l'ouvrage sera réalisée conformément à l'article 10 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-3 en prenant en compte qu'il pourra être ouvert au trafic dès achèvement des travaux (pas de délai de mise en service).

Une attention particulière sera faite lors de l'agencement du mobilier afin de ne pas endommager le revêtement (avec une protection adéquate).

Le revêtement doit être protégé contre les risques de poinçonnement provoqués par les meubles, objets à pied pointus ou autre objet lourd. Les limites de charges statiques et sollicitations du niveau P3 sont celles définies dans le e-cahier de CSTB n°3509 « Notice sur le classement UPEC et le Classement UPEC des locaux » en vigueur. L'utilisation de protection adaptée en matière plastique, en feutre ou en polyéthylène est recommandée (celles en caoutchouc et les platines métalliques sont à exclure).

La mise en place de tapis de protection de sol (en plastique de type Polypropylène) sous les fauteuils à roulette est recommandée.

La présence d'eau stagnante est à éviter et doit être éliminée dès que possible.

⚠ Dans le cas d'un plancher chauffant ou réversible, la remise en chauffe s'effectuera au plus tôt 24h après l'installation et progressivement par tranche de 5°C sur 48h.

7. Réparation

Dans le cadre d'une surveillance régulière, la détection d'une éventuelle anomalie sur une dalle/lame pourra faire l'objet d'une réparation localisée.

Une dalle/lame pourra être remplacée en la découpant en plusieurs parties en partant de son centre à l'aide d'un outil électroportatif du type Multimaster équipée d'une lame adaptée.

Après avoir enlevé l'ensemble de la dalle/lame abîmée, mettre en place une nouvelle dalle/lame en ayant au préalable enlevé la languette du petit côté de la nouvelle dalle/lame et maintenu par un produit de maintien (type DALFIX).

II. ENTRETIEN

Un entretien régulier adapté aux conditions d'usage est la meilleure façon de préserver la durabilité et la bonne conservation d'aspect du revêtement de sol et d'obtenir un niveau d'hygiène attendu.

Pour se faire, il est nécessaire de veiller au respect des préconisations ci-dessous.

Précautions d'usage :

Ne jamais effectuer de décapage avec des disques abrasifs ou des procédés risquant de détériorer le traitement de surface (tels que disques noir, brun ou vert).

Ne pas utiliser d'éléments en caoutchouc noir (roulettes, piétements, tapis, ...) ; les antioxydants migrent d'une façon indélébile dans tous les revêtements de sol en PVC.

Ne pas utiliser de chaises dépourvues de roulettes Type W comme décrit dans la norme EN 12529.

Ne jamais utiliser de produit pouvant provoquer une altération irréversible par coloration de la protection de surface du revêtement :

- produits javellisés purs (application possible si dilués à 10%),
- détergents à base d'huile (ex: pin des Landes),
- produits chimiques à base de solvants puissants (ex: acétone, ...),
- produits vitrificateurs, cires et vernis (à ne pas confondre avec l'émulsion de restauration)

A. Aménagement des accès extérieurs

Afin de faciliter l'entretien, l'utilisation du dispositif combiné d'un tapis anti-poussière (type Tapiprop Outdoor) à l'extérieur et d'un tapis d'entrée essuie-pieds (type Tapiprop Premium) à l'intérieur de dimensions appropriées limite le transfert des particules solides et abrasives (boue, gravillons) et de l'humidité dans les zones les plus exposées et sollicitées.

B. Entretien périodique

⚠ Se référer à la fiche de nettoyage et d'entretien qui doit être remise contre récépissé daté et signé par votre installateur. À défaut, elle est également disponible auprès de votre revendeur.

La liste des produits d'entretien est disponible auprès de votre revendeur.

⚠ Ne pas utiliser de tampon à récureur ou paille de fer pour enlever les taches récurrentes. Toujours frotter avec un chiffon doux de l'extérieur de la tache vers l'intérieur.

III. GARANTIE

Le revêtement est garanti contre tout vice de fabrication à compter de leur date d'achat. Les conditions de garantie sont disponibles auprès de votre revendeur.

